

RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DU 33EME CONGRES A LAUSANNE

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

faisant écho au message qui a été délivré le 5 décembre 2018 à l'entame du congrès par Robert Badinter, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, présent lors de sa création à Paris le 29 novembre 1985,

REAFFIRME que le cœur de son action vise, dans la solidarité de ses membres,

- la défense de l'indépendance des barreaux ;
- la défense et la promotion des droits de la défense et des règles du procès équitable ;
- la promotion des droits de l'homme, de l'Etat de droit, des valeurs de justice et de bonne gouvernance ;

ADOPTE les résolutions suivantes :

1. Résolution sur les refus de délivrance des visas
2. Résolution en soutien au barreau de Port-au-Prince
3. Résolution en soutien aux avocats en Turquie
4. Résolution sur la demande de libération de Firmin Yangambi
5. Résolution en soutien au barreau du Gabon
6. Résolution en soutien au barreau du Tchad
7. Résolution en soutien à Asia Bibi et à son conseil (Pakistan)
8. Résolution en soutien aux jeunes avocats
9. Résolution de remerciements au barreau du canton de Vaud